

Un dispositif de haute voltige

Conrad van de WERVE

Réduire la durée de ses études supérieures en valorisant son expérience ? C'est possible grâce à la procédure **VAE (Valorisation des acquis de l'expérience)**. Quels en sont les enjeux, pour les adultes en reprise d'études ? Et pour le système d'enseignement ? C'est à cette double question que la FEProSoC (Fédération de l'Enseignement de promotion sociale catholique) a tenté de répondre lors de sa rentrée académique, en invitant **Françoise de VIRON**¹, Professeure à l'UCL-École d'éducation et de formation².

« *Valoriser les acquis d'expérience, c'est mettre en balance des éléments hétérogènes*, explique Françoise de VIRON. *Il s'agit de comparer des éléments de l'expérience d'un individu avec des balises formulées dans un cadre institutionnel.* » L'expérience peut être envisagée à partir d'au moins quatre dimensions : cognitive (l'intellect, la réflexion), affective (les sentiments), conative (la propension à entreprendre d'autres actions), ou parfois corporelle (dans les métiers pratiques). Pour le candidat, l'enjeu est de mettre en évidence des acquis utiles et d'identifier des expériences à valoriser. Pour le membre de jury VAE, il s'agit d'identifier les acquis les plus en adéquation avec le programme de formation.

Valoriser et valider

« *On compare des choses qui, à priori, n'ont pas grand lien*, lance Fr. de VIRON. *Dès lors, nous nous référerons au principe de commensurabilité cher à Philippe ASTIER³ pour mettre ces éléments hétérogènes en correspondance. Il faut, au départ, déterminer les objectifs qui sont à atteindre. Les attendus peuvent s'exprimer sous la forme de profil de compétences, de profil de diplômes, de référentiel métier... Dans ce contexte, le jury va devoir mesurer les preuves fournies par le candidat, évaluer les résultats des épreuves, mesurer la conformité, pour ensuite juger :*

est-ce que le candidat va pouvoir accéder ou non à telle formation ? Va-t-il pouvoir être dispensé ou non de telle unité d'apprentissage ? » Et l'exercice n'est pas simple : « *Les recherches sur le sujet montrent que les jurys ont souvent tendance à privilégier les acquis d'apprentissage formels – qu'ils connaissent mieux – plutôt qu'informels* », ajoute-t-elle.

Révolution copernicienne ?

Avec la VAE, le rapport au savoir se trouve modifié, ainsi que le rôle de chaque protagoniste. L'enseignant découvre un nouveau métier, encore peu reconnu actuellement. Le candidat admis dans une formation doit pouvoir faire sa place dans l'auditoire : « *Il n'est pas rare qu'il fasse l'objet de jalousie, parce que dispensé de tel ou tel cours...* »

Au-delà de la posture de chacun, une série d'enjeux très concrets se présentent, parmi lesquels la conception de programmes de cours lisibles et accessibles pour ce nouveau public, l'offre en termes de remise à niveau et de propédeutique... Plus globalement, c'est un nouveau dispositif d'éducation qui doit pouvoir faire sa place dans le système. ■

La Professeure Françoise de VIRON lors de son exposé à Louvain-la-Neuve, le 17 octobre dernier



Photo : Conrad van de WERVE

VAE : objectif européen

La VAE figure à l'agenda européen. Une des treize priorités du cadre stratégique « *Éducation et formation en 2020* » vise à encourager le développement de systèmes efficaces d'orientation tout au long de la vie, ainsi que des systèmes intégrés pour la validation de l'apprentissage non formel et informel.

1. Elle bénéficie d'une longue expérience de membre ou de présidente de jury VAE dans le cadre des masters en Sciences de gestion et en Sciences de l'éducation de l'UCL. Elle mène aussi une recherche sur le sujet dans le cadre du RIFA, groupe Recherche interdisciplinaire en formation d'adultes du GIRSEF (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation-UCL).
2. Ce thème est également le fil rouge de la Fédération pour cette année académique 2016-2017.
3. Professeur en Sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2